

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 12 NOVEMBRE 2024 – 19H

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU (excepté délibération DEL20241112_01) – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER (excepté délibérations DEL20241112_10 à DEL20241112_13) – Florent LIMOUZIN (excepté délibération DEL20241112_10) – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Étaient absents excusés : Antoine CHÉREAU (délibération DEL20241112_01) – Florent LIMOUZIN (délibération DEL20241112_10) – Elodie LARCHER (délibérations DEL20241112_10 à DEL20241112_13)

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------|--|
| ☒ DEL20241112_01 | pacte Stratégique Régional 2023-2026 et Contrat Pays de la Loire 2026 |
| ☒ DEL20241112_02 | Service d'assurances pour la Communauté d'agglomération et le CIAS – 2025-2028 |
| ☒ DEL20241112_03 | Convention avec le Département de la Vendée relative au giratoire RD763/RD202 – Montaigu-Vendée |
| ☒ DEL20241112_04 | Débat d'Orientations Budgétaires 2025 |
| ☒ DEL20241112_05 | Rapport 2023 de situation en matière d'égalité femme-homme |
| ☒ DEL20241112_06 | Modification du tableau des effectifs |
| ☒ DEL20241112_07 | Avenant au programme d'aides économiques 2022-2024 |
| ☒ DEL20241112_08 | Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2025 |
| ☒ DEL20241112_09 | Avenant à la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée |
| ☒ DEL20241112_10 | Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Vendée Eau |
| ☒ DEL20241112_11 | Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Atlantic'eau |
| ☒ DEL20241112_12 | Conventions de recouvrement des redevances d'assainissement collectif par le service Relations Usagers de Vendée Eau |
| ☒ DEL20241112_13 | Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération |

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Monsieur Yvonnick BOLTEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2024 rédigé par Madame Pascale BOISSELIER est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION

Antoine CHÉREAU « Je suis heureux que nous soyons accueillis ici à L'Herbergement, en présence évidemment de Madame le Maire et des conseillers. Madame le Maire, je vous laisse la parole. »

Anne BOISTEAU-PAYEN « Merci Antoine, merci cher Président.

Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les directeurs, bonsoir à tous. Bienvenue à L'Herbergement dans cette salle Aquarelle, qui, on me l'a encore dit en arrivant, est une belle salle, qui a malgré tout 17 ans et qui passe les années avec brio, malgré les petites réparations à faire. Je suis heureuse, avec une grande partie de l'équipe municipale ici présente, de vous accueillir à L'Herbergement pour ce Conseil d'agglomération décentralisé. Je suis contente que l'on fasse des conseils d'agglomération décentralisés puisque c'est important effectivement que l'agglomération puisse descendre dans les communes membres de l'agglomération. Merci encore pour cette initiative, c'est important pour nous.

La commune de L'Herbergement aujourd'hui, c'est 3 501 habitants officiellement. Qui est le dernier, je ne sais pas. En tout cas, sachez qu'il y a quand même une naissance, il y a peu de temps, la semaine dernière en pleine nuit à L'Herbergement. Une superficie d'environ 1 680 km². C'est une petite commune par sa superficie mais une grande commune par son dynamisme et son attractivité. On note aujourd'hui toujours plus d'arrivée que de départ. Notons que sur les cinq dernières années, on enregistre une augmentation de la population de près de 9%. Grâce à sa gare, grâce à la 2x2 voies et grâce aussi à la proximité à la fois de l'autoroute et de la ville centre Montaigu-Vendée, L'Herbergement connaît une demande toujours croissante en termes de logement, en termes d'activité économique. Sa situation géographique est stratégique. Cela reste sans doute son atout principal, après bien évidemment, ces habitants.

Compte tenu de l'ensemble de ces enjeux de développement auxquels doit faire face la commune, l'équipe municipale a engagé une profonde réflexion depuis le début du mandat. Trois défis majeurs avaient rapidement été identifiés. Le premier étant d'adapter l'offre de services à la population actuelle et celle à venir, rationaliser les équipements afin d'optimiser les espaces et les coûts tout en améliorant la qualité de vie de nos habitants. Enfin, accompagner la croissance de la commune de manière raisonnable et raisonnée afin de garantir un accueil et une intégration sereine de nos habitants et continuer de garantir le bien vivre ensemble pour tous. L'envie de l'équipe était aussi de travailler avec nos habitants. C'est pourquoi dès le début du mandat nous avons lancé une consultation citoyenne sous le thème « Imaginons ensemble L'Herbergement de demain ». Malgré son format novateur pour la commune, cela a été un vrai succès. Cette consultation citoyenne a été suivie de réunions publiques qui elles aussi ont rencontré un vif succès. Nous avons pu commencer à rêver des aménagements concrets. Alors bien sûr, l'arbre à saucissons au milieu de la place de l'église n'a pas été retenu. Oui cela a été une vraie proposition, je ne rigole pas. Mais cette idée-là, nous a fait notamment penser qu'il fallait sans doute réfléchir à un espace dédié à la convivialité en centre bourg à travers également un espace plus vert qu'aujourd'hui. Cette première phase nous a amené à créer « heR D'enVie », association qui est un prolongement de notre commission sociale et qui doit pouvoir répondre à plusieurs objectifs et enjeux identifiés lors de cette phase de consultation et d'échanges. Ces enjeux sont principalement d'ordres environnementaux et sociétaux avec la demande de mobilité apaisée et douce, d'espaces verts, d'espaces de convivialité et la nécessité d'aller vers l'autre pour créer du lien et de l'intergénérationnel. Nous avons également commencé à mettre en place des aménagements routiers pour apaiser la circulation. Vous avez, peut-être, si vous êtes passés dans le bourg, fait connaissance avec nos plots au milieu de la route principale, qui sont-là, non pas pour embêter les gens, mais bien pour ralentir la circulation. Parallèlement nous avons commencé à réfléchir à nos gros projets d'équipements afin de pouvoir répondre demain aux besoins de notre population. C'est pourquoi nous avons engagé, cette année, une étude urbaine avec l'Atelier LAU (Architecture et Urbanisme), et le bureau d'études de Terres de Montaigu. Cette étude urbaine doit pouvoir nous donner une feuille de route pour construire L'Herbergement d'ici 2050 à travers davantage de cohérence et de rationalisation dans l'implantation de nos équipements. Notamment avec le restaurant scolaire, aujourd'hui près de la salle Aquarelle, que nous souhaitons relocaliser en centre bourg et mettre un multi accueil à la place. C'est également procéder à la rénovation du complexe sportif de la Vigne Rouge qui comprend aujourd'hui le tennis, le foot ainsi que les vestiaires. Enfin c'est créer un véritable espace socioculturel qui regrouperait, l'association l'heR D'enVie, embryon de cet espace socioculturel, la bibliothèque, les ateliers musique et des salles associatives. La restitution de cette étude est prévue pour les vœux auxquels je vous invite, le 12 janvier au matin à la salle Her'de Sports. En attendant, effectivement, nous avons quand même continué à travailler sur cette réflexion d'équipements structurants. Nous espérons vraiment pouvoir prendre des décisions d'ici la fin de ce mandat, avec des réalisations principalement sur les mandats suivants.

Les dossiers majeurs ne s'arrêtent pas là. Nous avons, en matière de logements, commencé à commercialiser la tranche 1 de la dernière partie du lotissement de La Pichetière, à l'extrémité nord de la commune. A terme ce seront plus de 70 lots sur cet espace. Nous sommes aussi, presque, prêts à lancer le plan d'aménagement de notre futur quartier des Bois de Ville, ex-plate-forme Butagaz. Là ce seront environ 120 logements sur cet espace. Mais cela coûte cher et par exemple le rachat à l'EPF [Etablissement Public Foncier] du terrain ex-Butagaz, pour la commune cela représente un coût de 1,2 millions, sans compter l'aménagement de notre zone humide compensatoire.

Il reste que nous avons également des enjeux majeurs en matière d'assainissement et là nous travaillons bien sûr avec Terres de Montaigu dont je remercie les services car c'est un vrai gros chantier sur notre commune. Mais un chantier nécessaire pour notre développement. Qui dit assainissement, dit voirie, là encore, nous avons des enjeux importants et notamment en matière de mobilité. Mais surtout des enjeux financiers importants et là j'entends la petite voix de ma chère DGS Annabel, qui me dit oui attention à notre

budget parce que nos finances sont déjà tendues. Nous avons des projets. Des projets importants qui nécessiteront des engagements financiers divers et importants. Nous avons des partenaires sur lesquels nous pouvons compter, sans doute Terres de Montaigu aussi, pourquoi pas. C'est vrai que ce sont des gros projets, mais la commune, aujourd'hui, en a besoin.

Nous avons aussi un autre dossier en lien avec Terres de Montaigu, et sans doute la Région c'est la gare. Nous avons une gare sur notre commune qui est un vrai atout et enjeu, avec aussi, l'enjeu de ce nouveau quartier autour de la gare, c'est peut-être un projet à plus long terme.

J'en terminerai pour vous dire que L'Herbergement est une commune où il fait bon vivre, qui érige ces habitants de ses nombreuses associations et de ses services de proximité. C'est une commune à la ruralité moderne, sociale et dynamique, ancrée dans son territoire et dans son temps et qui prend dès à présent à bras-le-corps les enjeux de demain.

Mes derniers mots seront pour vous inviter à diverses manifestations comme ce vendredi dans cette même salle et vous aurez le droit de vous asseoir sur nos fauteuils dans le cadre des conférences. C'est la dernière dans notre cycle de conférence, organisée par l'association heR D'enVie et qui tourne autour du thème « 2050, quel monde demain pour nos enfants », avec l'intervention de Yannick et de Sandrine Roudaut, deux conférenciers importants, qui tenteront de nous apporter des solutions concrètes et positives, ça c'est important, pour faire face demain, dans un monde en pleine mutation environnementale. Je vous invite également le 22 novembre dans cette même salle, pour la deuxième soirée de notre toute première saison culturelle lancée sur la commune, ce sera L'Herber' Comedy Club, avec trois artistes de stand-up. Enfin dans un temps plus long, le dimanche 7 septembre 2025, à l'occasion de notre magnifique Fête Renaissance, moment majeur pour notre commune, vous y êtes tous invités.

Voilà Antoine, brièvement et merci encore pour cette délocalisation. »

Antoine CHEREAU « *Merci Anne, pour ces mots emprunts de dynamisme, en égrenant à la fois, la réalité de la commune de L'Herbergement, ses caractéristiques et ses projets de réflexion.*

Je me faisais la réflexion que L'Herbergement était géographiquement un trait d'union entre nos deux histoires, celle de Rocheservière et celle de Montaigu. Elle est aussi ce trait d'union par le fait que L'Herbergement est un petit concentré des forces que nous avons sur le territoire, par son désenclavement en particulier. Tu évoquais en particulier le projet de la gare. Des projets de réaménagement de gare sont forcément sur le long terme. Mais quand on se lance dans des projets de long terme, il faut s'en occuper tout de suite sinon ce sera trop tard. J'ai eu l'occasion de le dire, mais je le redis publiquement, je l'ai dit aussi à Cécile [Barreau] et à Claude [Durand], après les travaux sur la gare de Montaigu-Vendée, et au moment où nous travaillons, même si ce n'est pas l'objectif de ce conseil ici, sur les priorités qu'on pourrait mettre en œuvre sur le prochain mandat, puisqu'on arrive à un mandat qui n'est pas encore terminé mais qui n'est plus celui de démarrer des projets nouveaux, il est temps de commencer à travailler sur les investissements importants à venir. Il n'y a pas de doute sur le fait que dans les enjeux, les deux gares que nous avons à Cugand-La Bernardière et à L'Herbergement, devront faire l'objet de priorités, en termes d'accessibilité, en termes d'aménagement et en même temps en termes d'opportunité. Je me réjouis d'avoir l'occasion de faire le point bientôt avec toi, Anne, sur les enjeux de votre projet de bourg pour qu'on puisse voir comment tout cela se coud, si j'ose reprendre le mot de trait d'union, pour faire en sorte que tous nos habitants bénéficient de ces projets.

Traditionnellement, je le dis, aux conseillers municipaux, ce conseil est l'occasion de montrer ce qu'est Terres de Montaigu à L'Herbergement aujourd'hui. »

Antoine Chéreau commente la présentation sur la commune de L'Herbergement, du point de vue de la Communauté d'agglomération. Lors de cette présentation, il annonce que la nouvelle directrice de l'EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement, Madame Ringeaud, arrivera début janvier. En attendant Madame Cécile Baudry, l'une des deux directrices adjointes assume l'intérim depuis septembre.

INTRODUCTION

Antoine CHEREAU « *Nous avons un conseil composé de peu de sujets mais des sujets importants, parmi eux, le Débat d'Orientations Budgétaires. C'est un moment de préparation du budget qui arrive pour nous, dans un contexte relativement nouveau. Je me permets en introduction de ce conseil de vous dire quelques éléments, non pas sur le DOB parce que Daniel le fera, mais sur les éléments de contexte et la philosophie dans lesquels nous abordons ce temps.*

Ce temps est d'abord compliqué en raison de l'économie nationale avec les effets et les impacts de la baisse du rendement économique des entreprises à l'échelle nationale et donc des rendements de la TVA qui nous impacte directement. L'État, vous le savez, a depuis longtemps récupéré une partie des impôts touchés par les communes et par l'agglomération. Cet argent est gardé par l'État et transformé par une part de l'impôt national. Même si nous allons bien, l'impôt national baisse et par conséquent, notre résultat économique baisse. Nous sommes d'abord préoccupés par cela. Non pas seulement, sur la question de la recette financière mais d'abord sur ce que cela signifie en matière de difficultés pour le monde économique. C'est sur ce point qu'il faut insister. Surtout dans notre territoire où la richesse principale est celle de l'entreprise qui crée la richesse et qui fait en sorte que le bien commun, évoqué par Anne, le bien vivre ensemble, n'est

possible que si effectivement, nous luttons contre le chômage et que nous fassions en sorte que les gens soient vraiment insérés dans la société. C'est le premier sujet. Nous avons évidemment l'état des finances nationales. L'État cherche des économies à hauteur de 60 milliards d'euros. Forcément en cherchant partout, il en trouve un peu chez nous. C'est le contexte dans lequel nous nous trouvons.

On peut trouver cela injuste. On peut trouver cela inadapté. On peut dire, et c'est vrai, que les collectivités n'ont pas le droit de faire des budgets en déficit. Que d'aller chercher chez elles, la ressource financière lâchée par l'Etat, ce n'est pas juste. On a raison de le dire. Cela dit, on sait bien aussi, pour être au plus près du besoin de nos entreprises, et du fait que nos habitants ne sont pas d'un côté face au maire, d'un côté face au président de l'agglomération et de l'autre face au gouvernement, que nous sommes bien tous concernés par la globalité des problèmes de l'État. Si l'État s'effondre, on s'effondrera avec. Il n'y a pas d'îlot de séparation. L'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons, est un état d'esprit de responsabilité, qui est effectivement de dénoncer si nécessaire, mais en tout cas de faire en sorte que notre gestion continue d'être saine malgré le moment difficile. Pour qu'elle continue d'être saine et dans une logique de responsabilité, la première chose à faire est de présenter la réalité telle qu'elle est connue à ce jour sans chercher à repousser une échéance en disant on verra plus tard. On va vous dire ce que l'on sait. Mais on ne sait pas tout. Probablement que l'exercice d'aujourd'hui sera modifié au moment du vote du budget, et peut-être même dans le courant de l'année à venir et après le vote du budget. L'objectif est d'être à la fois transparent et dans un esprit de responsabilité.

Nous avons donc prévu de vous présenter les trajectoires les plus probables, sachant que le budget de l'État n'est pas encore voté non plus. On ne sait pas si le budget sera présenté en 49-3, si des amendements seront retenus ou pas. Donc en réalité, on a une grande difficulté à vous présenter les choses certaines.

Cela dit, des choses sont connues. On pense qu'environ 685 000 € du budget d'agglomération vont contribuer au redressement des finances nationales en fonction de plusieurs éléments. D'abord la question de la non-évolution de la fraction de TVA, ce que j'évoquais tout à l'heure sur la compensation de la taxe d'habitation. En recettes, nous aurons une partie de la TVA nationale en moins, puisque nationalement cela va moins bien. Ensuite nous aurons des hausses de cotisations et notamment sur la retraite des agents, augmentation de 4 points de la cotisation CNRACL. Impact non négligeable pour Terres de Montaigu, c'est ce que nous allons voir, mais impact également, et cela me préoccupe presque plus, sur le CIAS. Cela signifie que nous aurons bien des dépenses nouvelles rendues obligatoires par l'État sur le CIAS qui ne sont pas des dépenses qui permettent directement de servir mieux les résidents. Ensuite nous avons la diminution du fonds de compensation de la TVA sur les investissements qui passent de 16,4% à 14,8%. Cela concerne tous les territoires qui ont investis, c'est le cas des communes de Terres de Montaigu, et de Terres de Montaigu. Cela aura un impact important.

Il est extrêmement probable, que nous ayons, devant nous, des difficultés nouvelles sur des sujets que nous n'avons pas encore anticipés. On peut se poser la question notamment du Fonds vert, soutien économique aux projets d'investissement. Anne évoquait les partenaires, mais il est probable qu'il y ait des réactions en chaîne des collectivités, les unes, les autres, qui perdent leur capacité à être partenaire sur nos investissements. C'est ce qu'on appelle les mauvaises surprises en chaîne. On vous dira en toute transparence les sujets qui sont devant nous.

Moi, je veux vous dire que l'attitude de responsabilité que j'évoque là, est aussi celle de la pratique vertueuse que nous avons déjà, au service des projets de proximité. D'être capable aussi de continuer à soutenir des projets ambitieux pour le territoire. L'ambition pour le territoire n'est pas séparée de la réponse de proximité, et inversement il n'y a pas une réponse de proximité si on n'investit pas pour l'avenir. Autrement dit, nous allons poursuivre des programmes d'aide intéressants mais qui n'ont pas d'intérêt si on ne prévoit pas non plus les projets ambitieux pour pouvoir avoir la richesse de demain. Et inversement nous ne serions que sur la question de la richesse de demain sans apporter un soutien à nos projets qui sont là maintenant, on ne serait pas non plus à la hauteur du bien commun aujourd'hui. Nous avons un bon exemple dans le conseil aujourd'hui, c'est le soutien aux commerces de proximité. Il y a bien une question sur comment faire en sorte que nos habitants dans l'ensemble, aient le nécessaire en termes de magasin pour pouvoir répondre à leurs besoins, c'est l'ambition collective, mais il faut aussi que cela corresponde à une ambition plus individuelle dans chacune des communes de proximité. En sept ans, 900 000 € d'aides ont été attribuées pour 70 commerces sur l'ensemble de notre territoire. C'est un soutien majeur.

La responsabilité c'est aussi d'éviter les dépenses inutiles. Je veux remercier, nos équipes sous la direction du directeur général des services qui veille à ce que les dépenses soient toujours ajustées à la commande publique, à la commande de notre assemblée. Je remercie avec lui, l'ensemble de ses équipes, notamment les DGA qui nous permettent de rester fin au moment où des dépenses nous tombent dessus, des dépenses supplémentaires qui ne sont pas toujours celles de l'État directement. On verra tout à l'heure avec une problématique sur les assurances. L'objectif de la fonction publique ce n'est pas juste de couler en fonctionnement mais c'est de faire en sorte d'aider les projets. Avec des mauvaises nouvelles comme celles-ci, il faut une rigueur de gestion pour pouvoir avancer. Je les en remercie.

Dans notre malheur, le timing n'est pas si mauvais, puisque c'est cette année que nous allons avoir la fin des travaux de l'hôtel d'agglomération et que nous pourrons, dans notre budget, bénéficier des économies attendues par cet hôtel d'agglomération en termes de coût de fonctionnement. Nous allons donc avoir des dépenses en moins sur notre budget. Vous le savez, les locations de modulaires et d'un certain nombre de bâtiments vont s'arrêter puisqu'aujourd'hui les services sont éparpillés et qu'à partir du mois de mai

prochain toutes les dépenses d'énergie, de location de loyers vont diminuer sensiblement. L'économie réelle en année complète se verra l'année d'après mais cela montre qu'on peut faire mieux dans des logiques de mutualisation, et avec les investissements nécessaires.

On peut dire aussi, Anne et je t'en remercie, je remercie aussi les équipes autour de Lyda [Gaboriau, DGA Pôle Aménagement et Environnement], quand on travaille de façon plus fine, en étant très exigeant sur la dépense, on trouve des économies sans changer les services. Il va y avoir dans le budget 100 000 € de moins de coût de transport scolaire sans que cela ne change la qualité du service, simplement parce qu'on est rentré un peu plus finement dans le détail. Ce sont vraiment des économies de bonne gestion, j'en remercie vraiment Anne. Nos habitants ne verront pas la différence sur ses économies-là.

Il faudra sans doute aller plus loin dans les économies à faire. J'ai demandé au directeur général des services et à ses équipes de nous faire des propositions pour le budget à venir, sous l'autorité de Daniel [Rousseau, Vice-président en charge des Finances et Moyens Généraux] de façon à créer les conditions pour finalement passer la vague et être en capacité toujours de porter des projets, puisque ce qui compte c'est d'apporter les services nécessaires aux besoins de notre population.

Moi, je reste confiant dans notre solidité et de notre capacité à passer les vagues. Je voudrais vous dire ma fierté, avec Daniel, de la qualité du travail fait autour de ces questions-là et de la qualité des équipes que nous avons autour du directeur général des services, de son DGA au Pôle Ressources, et à la qualité de notre directrice des finances, qui est ici et que je salue, Madame Chalm.

Voilà ce que je voulais dire en préambule de ce conseil et je laisse la parole à Monsieur Rousseau. »

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

DEL20241112_01 – Pacte Stratégique Régional 2023-2026 et Contrat Pays de la Loire 2026

Monsieur le Président quitte la salle ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional et laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président de Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération.

Damien Grasset donne la parole à Daniel Rousseau qui informe qu'au regard de ses compétences et dans le prolongement du SRADDET des Pays de la Loire approuvé le 7 février 2022, et du volet territorial du CPER 2021-2027, la Région des Pays de la Loire a souhaité poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré à l'échelle du territoire ligérien au bénéfice de ses habitants.

Afin de renforcer sa proximité avec les EPCI et répondre au mieux aux projets de territoires en ciblant de manière plus efficace son soutien, la Région propose de mener un dialogue stratégique, reposant sur un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire ligérien et identifiant les interventions régionales sur chaque territoire ainsi que les priorités et les orientations de la Région inscrites dans les schémas régionaux et notamment dans le SRADDET.

Ce dialogue stratégique se matérialise par le Pacte Stratégique Régional conclu avec Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération. Ce Pacte permet de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec Terres de Montaignu les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles, dans le cadre de ses compétences. Ce travail permet également de renforcer l'accompagnement et le rôle de conseil de la Région grâce à une meilleure visibilité des dispositifs régionaux et de leurs objectifs.

En déclinaison opérationnelle du Pacte Stratégique Régional, la Région des Pays de la Loire proposera une palette de dispositifs d'accompagnement des projets des territoires tels que déployés par l'ensemble des directions tant via des contrats que des aides sectorielles et des Règlements d'intervention, Appels à Projets ou Appel à Manifestation d'Intérêt.

A la suite des Contrats Territoires-Région 2020 conclus entre la Région et les territoires, un nouveau contrat est proposé : le Contrat Pays de la Loire 2026. Conclu pour la période 2023-2026, ce contrat a vocation à soutenir les projets structurants de Terres de Montaignu, ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Les projets présentés par Terres de Montaignu devront s'inscrire dans au moins une des 4 thématiques régionales : l'emploi / L'économie ; la jeunesse ; la transition écologique ; le handicap.

La prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la transition écologique et environnementale en tant qu'axe structurant des contrats devra être intégrée comme objectifs à atteindre pour chaque projet présenté par les EPCI.

L'enveloppe globale allouée à Terres de Montaignu s'élève à 1 097 100 €, pour des projets entrant dans les thématiques prioritaires de la Région des Pays de la Loire, ci-dessus listées. La liste indicative des projets présentés est jointe en annexe de la présente délibération ; elle sera susceptible d'évolution au cours de l'instruction.

Débat

Hubert PIVETEAU « Bonsoir tout le monde. A la lecture du PSR, il nous renseigne sur la volonté du conseil régional d'orienter ses financements sur des projets qui s'appuieront sur deux grands principes que sont la transition écologique et environnementale et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les projets devront prendre en compte une dizaine de thématiques pour être subventionnés. Ce n'est pas que quatre, c'est plus que cela. »

Daniel ROUSSEAU « C'est 4 grandes thématiques mais à l'intérieur il y a plein de déclinaisons. »

Hubert PIVETEAU « Les deux grands principes qui sont évoqués en introduction sont bien ceux que je viens de citer. Dans ce cadre, deux projets ont été retenus pour la coquette somme de 1 097 000 €. Le premier concerne la rénovation de la salle de sport de Rocheservière. La subvention de 297 000 € semble justifiée en répondant à plusieurs thématiques que sont le sport, la jeunesse, la santé. Le deuxième concerne la réhabilitation de l'hôtel d'agglomération pour une subvention de 800 000 € soit 70% du montant global. Pour ce projet, évoquer la transition écologique en empiétant largement sur le parc Henri Joyau et ses arbres centenaires, il fallait quand même oser. Mais au-delà de ça, au lieu de capter les trois quarts de cette subvention sur l'hôtel d'agglomération, nous pensons que d'autres projets urgents relatifs à la transition écologique auraient été plus en adéquation avec les orientations régionales et les attentes des habitants de notre territoire. L'actualité récente nous le rappelle, le changement climatique s'accélère. Le schéma vélo, l'émergence de transports collectifs, le futur PAT, le développement de la biodiversité pour ne citer que quelques projets qui justifieraient amplement l'obtention de subventions du PSR. Pour finir une petite consolation tout de même, grâce à cette subvention, la facture de la vitrine pour notre territoire, c'est comme cela que c'est évoqué dans le document, sera plus digeste pour nos concitoyens. »

Daniel ROUSSEAU « Cela n'apporte pas grande réponse, sachant que nous avons déjà répondu en commission. En même temps, cet argent-là revient à la Communauté et tout ce que vous évoquez fait l'objet de plans mis par ailleurs et dotés de budget. Que l'on mette un bout de la subvention ici, ou, comme je vous l'ai expliqué, sur un dossier avancé et qui permet d'être financé tout de suite alors que le plan mobilité est sur les années à venir, pour toucher les subventions rapidement, il faut que les projets soient aboutis. L'hôtel intercommunal est un projet abouti, Monsieur le Président le rappelait tout à l'heure, on va pouvoir rentrer dès cette année et toucher les subventions rapidement. C'est pour ça que ce choix-là a été fait. Efficacité voilà. Mais c'est de l'argent qui est là et qui sera utilisé à bon escient. »

Florent LIMOUZIN « Si je peux me permettre, Monsieur Piveteau, racontez des bêtises plusieurs fois, n'en font pas une vérité. Je suis un peu lassé d'entendre dire qu'on a pris sur le parc Henri Joyau, ce qui est absolument faux. Il n'y a pas un mètre carré qui a été pris sur le parc Henri Joyau. Vous pouvez le répéter 100 fois, vous aurez toujours tort sur ce point-là. »

Elodie LARCHER « Moi je voudrais requestionner Monsieur Rousseau sur les projets à venir. Il me semble que le PAT est un projet qui doit aboutir rapidement. Pourquoi ce projet n'a pas été retenu dans ce cadre-là ? Merci. »

Daniel ROUSSEAU « Je viens de répondre. »

Damien GRASSET « Le PAT ce n'est pas de l'investissement. Nous sommes sur des subventions d'investissement. Donc cela n'a rien à voir. On ne peut pas subventionner un PAT avec des subventions d'investissement de la Région. »

Elodie LARCHER « Oui mais quelles actions seront dans le PAT, on ne le sait pas pour l'instant ? »

Damien GRASSET « Il n'est pas voté encore et ce sont principalement des actions de fonctionnement. Là il s'agit d'investissement. Le PAT n'est pas encore voté, on ne peut pas faire une demande de subvention sur un dossier qui n'est pas encore voté. »

Hubert PIVETEAU « Alors, on avait le schéma vélo. Ce sont des investissements. »

Damien GRASSET « Mais il y a des financements sur le schéma vélo. »

Hubert PIVETEAU « J'en ai parlé en commission d'ailleurs. »

Damien GRASSET « Il y a déjà des financements sur le schéma vélo. Dans tous les projets aujourd'hui présentés, le handicap est pris en compte. Si vous faites une salle de sport, ce n'est pas pour fermer la salle de sport aux personnes en situation de handicap, c'est bien pour l'ouvrir justement et l'améliorer pour cette situation. »

Le Conseil d'agglomération, par 40 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU et Jean-Martial HAEFFELIN), approuve le Pacte Stratégique Régional conclu entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigne, Communauté d'agglomération pour la période 2023-2026 ; approuve le Contrat Pays de la Loire 2026 et solliciter le soutien financier de la Région des Pays de la Loire dans la limite de l'enveloppe financière ci-dessus définie ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente au Pacte Régional Stratégique et au Contrat Pays de la Loire 2026.

Monsieur le Président reprend la présidence de la séance.

DEL20241112_02 – Service d'assurances pour la Communauté d'agglomération et le CIAS – 2025-2028

Daniel Rousseau expose que les contrats d'assurances de la Communauté d'agglomération et le CIAS s'achèveront le 31 décembre 2024. Pour assurer leur renouvellement, un groupement de commandes a, au préalable, été reconstitué entre la Communauté d'agglomération et le CIAS. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté d'agglomération.

Une procédure de mise en concurrence a ensuite été lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Terres de Montaigne est assistée par le cabinet Arima Consultants et Associés dans la passation de ces contrats.

Les futurs contrats doivent prendre effet le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028 inclus (48 mois). Chaque partie a la possibilité de résilier annuellement à chaque date anniversaire en respectant un préavis réciproque de 6 mois.

Les prestations sont décomposées en plusieurs lots :

- Lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » ;
- Lot n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » ;
- Lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » ;
- Lot n°04 « Assurance de la protection juridique de la collectivité » ;
- Lot n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » ;
- Lot n°06 « Assurance de la navigation » (uniquement Communauté d'agglomération) ;
- Lot n°07 « Assurance cyber risques » (uniquement Communauté d'agglomération).

Il s'agit de marchés ordinaires.

Pour le lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes », une variante imposée est demandée :

- Solution alternative « Franchise 10 000 € sauf événements naturels / événements naturels hors CAT NAT / émeutes – mouvements populaires – attentats : 10% mini 20 000 € - maxi 100 000 € ».

Pour les lots n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » et n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes », des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont demandées :

- Lot n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » : PSE « risques environnementaux – franchise 5 000 € » (uniquement Communauté d'agglomération) ;
- Lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » : PSE « bris de machine – franchise 800 € » (uniquement Communauté d'agglomération).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 07 novembre 2024 pour étudier l'analyse des offres réalisée par le cabinet Arima Consultants et Associés et attribuer les marchés aux sociétés ou groupements de sociétés de courtage et d'assurances dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

- Lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » : *Lot infructueux, absence d'offre*
- Lot n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » : Attributaire : Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (92040 Paris La Défense Cédex) / AREAS DOMMAGES (75008 Paris) pour un montant de base de 15 628,71 € TTC et une PSE « risques environnementaux » retenue : + 7 546,50 € TTC soit un total de 23 175,21 € TTC
- Lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » : Attributaire : GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE (79044 Niort Cédex 9) pour un montant de 44 138,23 € TTC
- Lot n°04 « Assurance de la protection juridique de la collectivité » : Attributaire : Groupement 2C COURTAGE (65000 Tarbes) / CFDP ASSURANCES (31000 Toulouse) pour un montant de 2 394,72 € TTC

- Lot n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » : *Lot infructueux, absence d'offre*
- Lot n°06 « Assurance de la navigation » : Attributaire : Groupement ACL COURTAGE (46400 Saint-Cere) / GENERALI (75009 Paris) pour un montant de 781,00 € TTC
- Lot n°07 « Assurance cyber risques » : Attributaire : Attributaire : Groupement ACL COURTAGE (46400 Saint-Cere) / GENERALI (75009 Paris) pour un montant de 5 952,17 € TTC

Débat

Antoine CHEREAU « *Je fais juste un commentaire sur l'assurance Cyberattaque. Comme l'informatique est une compétence de Terres de Montaigu, c'est un vrai soulagement, je crois pour toutes les communes qui se voient protégées par le service informatique. Sinon ce sont chacune des communes qui devraient s'organiser pour éviter une cyberattaque. Voilà un service que l'on ne voit pas quand on n'est pas concerné mais qui est évidemment important.* »

Martine FAUCHARD « *Qu'est-ce que l'assurance navigation ?* »

Daniel ROUSSEAU « *Il s'agit de l'assurance des barques de la Maison de la Rivière.* »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de services susvisés aux sociétés ou groupements de sociétés de courtage et d'assurances dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO ; prend acte de l'infructuosité des lots n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » et n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de services aux sociétés ou groupements de sociétés retenus.

DEL2024112_03 – Convention avec le Département de la Vendée relative au giratoire RD763/RD202 – Montaigu-Vendée

Daniel Rousseau informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du barreau de liaison entre les RD753 et RD763 (route Cugand-La Bernardière) et pour une mise en valeur d'entrée de ville, le Département de la Vendée a proposé à Terres de Montaigu de paysager le giratoire et d'assurer les entretiens de ce carrefour.

Il précise également que Terres de Montaigu souhaite personnaliser par des aménagements paysagers marquant la transition entre le paysage urbain de la ville de Montaigu et le paysage bocager, et ce dans la continuité des aménagements sur les autres giratoires.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de conclure une convention avec le Département de la Vendée pour :

- Autoriser la Communauté d'agglomération à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements souhaités ;
- Définir les modalités d'entretien des aménagements du giratoire RD763/RD202 ;
- Déterminer la participation financière du Département de la Vendée ;
- Permettre au maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de la réalisation.

La maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux sera assurée par Terres de Montaigu sous sa propre responsabilité. Le Département participera au financement à hauteur de 25 000 € HT du montant des travaux plafonnés au titre de l'aménagement paysager du giratoire.

Débat

Elodie LARCHER « *Merci. Bonsoir. Vous venez à l'instant de dresser le paysage financier en mettant en avant votre attitude de responsabilité. Du coup moi je me questionne sur ce choix-là de ce budget sur l'entretien et l'aménagement d'un giratoire qui impacte en plus les finances du Département et ensuite les nôtres en termes d'entretien et d'aménagement. Enfin nous en tout cas sur ce sujet, on s'abstiendra. Merci.* »

Antoine CHEREAU « *Nous, on veut juste entretenir les ronds-points et en plus on plante des arbres donc je ne vois pas pourquoi cela serait une mauvaise chose.* »

Le Conseil d'agglomération, par 41 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU et Jean-Martial HAEFFELIN), approuve les termes de la convention entre le Département de la Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour l'aménagement de l'anneau central du giratoire RD763/RD202 et l'entretien des aménagements paysagers du carrefour giratoire RD763/RD202 créé sur le domaine public départemental ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rattachant.

DEL20241112_04 – Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Daniel Rousseau rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Daniel Rousseau rappelle que le budget a été construit dans un contexte de redressement des comptes publics avec un ralentissement de l'inflation en 2024 à 2,1% estimé contre 4,9% en 2023. La mise à contribution des collectivités pour le redressement des comptes publics est demandée à hauteur de 5 Md€, l'impact pour Terres de Montaigu est estimé à 685 000 €.

Le projet de budget 2025 est donc estimé à 38,7 M€ en recettes réelles de fonctionnement et 33,3 M€ en dépenses réelles de fonctionnement permettant de dégager une épargne brute de 5,4 M€ pour financer les investissements, légèrement supérieure à l'année précédente.

L'équilibre provisoire de la section de fonctionnement est le suivant :

DEPENSES	Prévision DOB 2025	Variation BP 2024/2025		RECETTES	Prévision DOB 2025	Variation BP 2024/2025	
011 - charges générales	11 288 000	0%	1 000	013 - atténuation de charges	60 000	100%	30 000
012 - charges de personnel	11 390 000	7%	760 000	70 - ventes de produits	3 755 400	8%	287 700
014 - atténuation de produits	7 442 000	-2%	- 132 000	73 - impôts et taxes	21 614 600	0%	41 600
65 - autres charges de gestion	2 356 700	5%	112 700	74 - dotations et subventions	11 296 100	4%	382 800
66 - charges financières	783 000	-7%	- 63 000	75 - autres produits de gestion	1 928 600	9%	165 600
67 - charges exceptionnelles	3 000	0%	-	76 - produits financiers	-	-	-
68 - dotations aux provisions				77 - produits exceptionnels	-	-	-
022 - dépenses imprévues				78 - reprise sur provision	-	-	-
Opérations réelles	33 262 700	2%	678 700	Opérations réelles	38 654 700	2%	907 700
023 - virement à la section d'investissement	2 148 000	6%	123 000				
042 - Amortissements	3 450 000	4%	117 000	042 - Amortissements	206 000	6%	11 000
Opérations d'ordre	5 598 000	4%	240 000		206 000	6%	11 000
TOTAL	38 860 700	2%	918 700	TOTAL	38 860 700	2%	918 700
Epargne brute	5 392 000	4%	229 000				

La progression des recettes réelles de fonctionnement du budget principal a été estimée à + 2%. Hypothèses 2025 :

- Les produits des services : + 8% dont transport scolaire, orchestre au collège et refacturation personnel mutualisé ;
- Les impôts et taxes : + 3% revalorisation bases, + 0% fraction de TVA ex-TH et CVAE, + 2,5% bases CFE selon dominants, FPIC maintenu à 90% ;
- Les dotations : + 4% stabilité dotations Etat par rapport au réalisé 2024 et baisse DC RTP.

La progression des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal a été estimée à + 2%. Hypothèses :

- Les charges générales : + 0% dont nouvel hôtel d'agglomération, normalisation inflation ;
- Les charges de personnel : + 7,1% dont 1,7% pour les décisions nationales connues (+ 141 k€ pour la hausse de 4 points de la cotisation CNRACL, + 42 k€ contrat prévoyance) ; 0,9% pour les décisions locales neutres financièrement (mutualisations à équipérimètre) ; +0,7% pour les décisions locales déjà votées (+10 k€ soit 0,1% pour l'amélioration des rémunérations (titres-restaurant) et 0,6% pour les postes accompagnateurs transport scolaire et postes conservatoire en année pleine) et 3,8% pour les décisions locales nouvelles (GVT 2025 + postes policiers et régisseur Thalie : 427 k€) ;
- Les atténuations de produit : - 2% stabilité de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire par rapport au réalisé 2024 ;
- Les autres dépenses de gestion : + 5% indemnités élus et subventions (en cours d'instruction, en lien avec la prise de compétence transport scolaire en direct et Terres de Musiciens) ;
- Les charges financières : - 7% baisse des taux.

Daniel Rousseau poursuit par l'équilibre provisoire de la section d'investissement :

DEPENSES	Prévision DOB 2025	Variation 2024/2025		RECETTES	Prévision DOB 2025	Variation 2024/2025	
Gestion des cautions	3 000	0%	0	Gestion des cautions	3 000	0%	-
Gestion de la dette	2 225 000	-2%	-35 000	Dotations et fonds divers	1 962 000	14%	243 000
Programme d'équipement	12 060 000	1%	118 000	Subventions et cessions	1 159 000	-64%	- 2 041 000
Participation Terres de Montaigu Energies	100 000	100%	100 000	Emprunt	5 872 000	43%	1 752 000
Opérations réelles	14 388 000	1%	183 000		8 996 000	-1%	- 46 000
				Virement section fonctionnement	2 148 000	6%	123 000
Amortissements	206 000	6%	11 000	Amortissements	3 450 000	4%	117 000
Opérations d'ordre	206 000	6%	11 000	Opérations d'ordre	5 598 000	4%	240 000
TOTAL	14 594 000	1%	194 000	TOTAL	14 594 000	1%	194 000

La progression des dépenses réelles d'investissement du budget principal a été estimée à + 1%. Hypothèses 2025 :

- Le remboursement de la dette : - 2% selon le profil d'amortissement de la dette
- Le programme d'équipement : + 1% selon le phasage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) – Montant susceptible d'évolution au budget primitif en fonction de l'avancement des projets.

Les principaux projets prévus en 2025 : 4 100 k€ pour l'extension de l'hôtel d'agglomération ; 1 800 k€ pour la Salle de sports de Rocheservière ; 1 650 k€ pour le parvis du Pôle d'Echanges Multimodal ; 840 k€ pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ; 500 k€ pour le schéma vélo et 245 k€ pour les actions Terres d'enAIRgie.

Concernant la dette, l'encours de la dette est de 38,8 M€ soit une dette par habitant de 550 €. Le taux moyen est de 2,67% (33,22% en 2024) et la capacité de désendettement est de 5,5 ans (ratio alerte de 11 à 13 ans).

Une baisse des recettes réelles du budget principal de - 24 % par rapport au BP 2024.

- Un financement par recettes externes : 21% dont FCTVA ajusté selon programme d'équipement et au nouveau taux
- Un financement par emprunt : 40% provisoire au stade DOB
- Un financement par épargne : 38%

Budgets annexes :

Budget annexe	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Explications
Déchets	4 363 k€	397 k€	Incidence inflation sur les services
Assainissement	4 085 k€	3 877 k€	Lissage tarifaire en cours Incidence intégration des biens communaux
Office de tourisme	193 €	- k€	Légère croissance taxe de séjour (effet tarifs) Subvention d'équilibre provisoire à 50 k€
Immobilier d'entreprises et de services	443 k€	370 k€	Travaux maisons de santé pluridisciplinaire Incidence vacance de locaux
Le Pré Blanc	436 k€	3116 k€	2 terrains en stock, clôture envisagée en 2025 Travaux de finition de voirie
Zones d'activités	21 934 k€	17 990 k€	3,4 M€ travaux (Bretonnière, Marches de Bretagne) 3,9 M€ vente dans les zones

Débat

Hubert PIVETEAU « Etape obligatoire avant l'adoption du budget primitif le DOB revêt une importance toute particulière cette année en raison de la volonté du nouveau gouvernement de redresser les comptes publics lors du projet de Loi de Finances en cours à l'Assemblée Nationale.

Concernant la section de fonctionnement, les équilibres sont maintenus malgré des contraintes sur les collectivités, 5 milliards d'euros, ce n'est pas une paille, voulue par Monsieur Barnier, Premier Ministre et aussi membre du parti Les Républicains, je rappelle, du fait d'un budget en dessous de 40 millions d'euros. Nous sommes relativement épargnés de coupes budgétaires supplémentaires. Même si notre Agglo est en bonne santé financière, nous pensons que des économies de fonctionnement seraient possibles, pour les allouer à des postes en tension, pour n'en citer qu'une, la ligne Communication. A ce sujet pourriez-vous nous communiquer le montant alloué à ce poste ? Sur le volet investissement le DOB devrait être le moment pour débattre des futurs projets. En Commission Finances, alors que nous demandons quels sont les projets d'investissements qui sont ou seraient dans les tuyaux, Monsieur Rousseau nous répète chaque année, que les futurs projets seront inscrits au budget primitif en fonction des demandes, des remontées de chaque commission. A notre niveau, on pense que pour qu'il y ait un peu plus de démocratie au sein de cette assemblée, il nous paraît essentiel que nous puissions, en amont, examiner, prioriser les différents projets en plénière et non en comité restreint du Bureau, comme le veut la pratique actuelle, afin de ne pas être mis

devant le fait accompli lors du vote du budget primitif. Même si Monsieur Rousseau a lâché quelques pistes, nous souhaiterions que chaque président/présidente de commission exprime ses attentes en termes de financement de ses futures actions dans le futur budget. »

Elodie LARCHER « Comme vient de le dire Monsieur Piveteau, nous sommes dans un délai de moins de quatre semaines entre le temps du DOB ce soir et le vote du budget primitif. Vous avez indiqué ce soir, avoir des grandes difficultés à présenter des choses certaines et en effet beaucoup d'éléments ne sont pas connus. Moi je me questionnais sur pourquoi avoir maintenu ce calendrier budgétaire alors qu'il était possible de décaler le vote du budget début 2025 sans nuire à la capacité de financement et de fonctionnement de notre collectivité ? Cela aurait permis d'avoir des éléments plus certains. Ensuite j'avais deux petites questions ou remarques. Vous avez indiqué une nouvelle ligne, les 100 000 € alloués à Terres de Montaigu Energie, je voulais savoir quels sont les projets planifiés pour 2025 ? Dans le document, on retrouve également une information sur le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, que nous avons voté en janvier 2022. Vous indiquez le nombre d'agents de la collectivité, 214 agents au 31 décembre 2023, 218 agents ont bénéficié de ce Complément Indemnitaire. Est-ce que c'est possible d'avoir un bilan ? Est-ce que finalement ce CIA concerne tous les agents ou peut-on avoir un bilan un peu détaillé de ce complément ? Merci. »

Antoine CHEREAU « Je me permets, Daniel, de répondre. D'abord sur les éléments que vous demandez, bilan du CIA, évidemment nous sommes disposés à partager ces éléments-là. De même sur les questions inscrites sur le Débat d'Orientations Budgétaires qui sont des choses que nous avons déjà décidées et qui sont certaines. Je n'ai pas en mémoire exactement les 100 000 € de Terres de Montaigu Energie, peut-être que Monsieur Limouzin pourra répondre, mais en tout cas ce sont des choses que nous avons prévues et annoncées depuis longtemps. »

Florent LIMOUZIN « Simplement une précision, Terres de Montaigu Energie, vous le savez, est une société dont nous sommes actionnaires avec Vendée Energie, qui a pour objectif de produire de l'énergie renouvelable sur Terres de Montaigu. Il y a plusieurs façons de le faire notamment à travers des projets photovoltaïques soit au sol quand il s'agit d'un sol non agricole, comme une ancienne déchetterie par exemple, ou alors sur des ombrières sur des parkings notamment les parkings publics. Or aujourd'hui avec l'augmentation du coût du métal, on a une difficulté avec Vendée Energie, mais c'est à l'échelle de la Vendée sur le modèle, d'avoir des projets qui s'équilibrent aujourd'hui compte tenu des prix d'électricité. Pour ne pas ralentir sur nos objectifs de production d'énergie sur Terres de Montaigu, nous avons proposé de participer financièrement à la réalisation de ces projets pour ne pas les retarder. Nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne surprise sur le coût de rachat de l'électricité, ou en parallèle, sur la baisse du coût de réalisation de supports d'ombrières. »

Antoine CHEREAU « Merci Monsieur Limouzin. Alors j'entends votre question sur l'opportunité ou pas, dans le contexte actuel, de reporter les votes. Des collectivités feront ce choix-là. Nous ne le faisons pas, pour des raisons qui sont d'abord d'efficacité. Vous le savez, c'est une obligation qu'il y ait huit semaines entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget, nous sommes à quatre semaines, c'est juste entre les deux, nous sommes parfaitement à la loi.

Je voudrais remercier, plutôt, les équipes d'avoir réussi la performance d'être capable de nous donner une visibilité au mieux de ce qui était possible. Je voudrais dire qu'évidemment il y aura peut-être des choses qui changeront dans le cours de l'année, nous ferons des décisions modificatives s'il le faut, mais on a toujours intérêt à voter le budget le plus tôt possible parce que ça permet aux équipes de mettre en œuvre les décisions de l'année tout simplement. Si nous devons attendre de voter le budget en mars, c'est autant de retard pris sur les projets. C'est vraiment un souci d'efficacité. On ne va pas arrêter l'action de la collectivité parce que nous n'avons pas la visibilité totale. Et heureusement, parce qu'avec les dispositions prises au niveau national sur la transformation de la taxe d'habitation, en réalité, c'est en cours d'année que l'Etat change d'avis sur nos dotations, donc il faut être agile. Je remercie vraiment les équipes de l'être car cela nous permet d'avancer sur les projets. Il y a un certain nombre de sujets, on le verra tout à l'heure, par exemple sur le commerce, si nous ne votons pas en décembre les budgets, il faut attendre le mois de mars, et c'est dommage pour les projets qui pourraient arriver avant.

Je voudrais dire à Monsieur Piveteau, d'abord, heureusement qu'on ne peut pas rire toujours, mais c'est comme si Monsieur Barnier était responsable du déficit qu'il trouvait en arrivant, il ne faut peut-être pas exagérer, et c'est comme si l'argent et le déficit étaient juste une idée dans l'air. Je ne dis pas qu'on doit tous être d'accord sur la manière de faire mais il y a une chose sûre, c'est que nous ne pouvons pas laisser les comptes publics dans cet état-là. Ceux qui disent : regardez ce qu'ils font, ce n'est pas bien, c'est comme ça que la France depuis 40 ans est en train de se casser la figure, parce qu'à chaque fois que quelqu'un dit « je vais faire un effort pour remonter la pente » tout le monde trouve mille raisons pour trouver qu'il a tort, parce que ce n'est pas ce qu'il aurait fait lui. On sera bien malin nous, avec nos enfants, et même nos collectivités, si le pays tout entier collapse. Nous ne sommes pas très loin de La Grèce. Il faut que nous soyons vraiment très attentifs. Et cette petite phrase, sur en plus il est LR, franchement ça dénote bien la manière dont vous pensez l'action publique.

Je voudrais dire une chose en réponse à votre intervention. D'abord je ne suis pas d'accord avec votre vision sur le rôle du Bureau. En gros, vous nous dites que tout est décidé par un petit nombre, il n'y a pas de démocratie. D'abord il y a une démocratie puisque l'ensemble des projets est porté par les commissions. Ils arrivent au moment des arbitrages budgétaires en fonction de la maturité des projets. C'est ce qui a été dit tout à l'heure, à un moment donné, il y a des projets prêts, mis au budget et arbitrés. Ils sont travaillés par chacune des commissions. Vous êtes dans les commissions. Nous ne pouvons pas faire mieux en termes de démocratie, tout le monde est là, donc je ne peux pas laisser dire cela. Et je suis désolé mais nous ne sommes pas une commune. Nous sommes une agglomération intercommunale de 10 communes. Le débat entre les dix maires sur les priorités du territoire, les équilibres géographiques, la manière dont on est d'accord ou pas selon les décisions prises dans chacune de nos communes, je suis désolé, mais c'est ça le lieu de la richesse intercommunale. Sinon, et je sais que ça arrive dans des grands ensembles intercommunaux, si on joue juste majorité/opposition sur les projets, il ne faut pas s'étonner que des communes se sentent mises à l'écart. Nous avons dix histoires différentes, bientôt neuf, basées sur des projets communaux présentés au moment des élections dans chacun des conseils face aux habitants de chacune des communes. Il y a un projet collectif à faire. Evidemment il se fait en travaillant, commission par commission sur leur pertinence. Dans chacune des commissions d'ailleurs, il y a des représentants de toutes les communes, des exécutifs, pour faire cet équilibre-là. A la fin, en Bureau, nous sommes là, nous sommes la garantie qu'il s'agit d'un projet intercommunal. J'insiste là-dessus et je suis fier du rôle du Bureau qui s'articule très bien avec celui des commissions. Ce sera évidemment le cas, comme toujours, dans le cadre de notre budget à venir. Je mets aux voix le fait que nous avons fait un débat. Je remercie à nouveau Monsieur Rousseau, Monsieur Gouvrit et Madame Chalm dont je redis que j'apprécie le travail qu'elle fait. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

MOYENS GENERAUX

DEL20241112_05 – Rapport 2023 de situation en matière d'égalité femme-homme

Daniel Rousseau informe l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annexé à la délibération présente la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail et rémunération.

Daniel Rousseau présente les principaux chiffres. La collectivité compte 214 agents permanents au 31 décembre 2023 répartis en 63% de femmes et 37% d'hommes dont la moyenne d'âge est de 42 ans.

91% des femmes et 90% des hommes sont à temps complets. 21 femmes et 1 homme sont à temps partiel sur autorisation et 5 femmes à temps partiel de droit.

La répartition par catégorie : 19% de femmes sont en catégorie A, 35% en catégorie B et 46% en catégorie C. Pour les hommes, 17% sont en catégorie A, 40% en catégorie B et 43% en catégorie C.

La répartition par filière : les femmes sont plus représentées dans les filières administratives (86%), animations (73%), culturelle (55%). Elles représentent 100% des effectifs des filières médico-sociale et sociale. Les hommes sont plus représentés dans les filières sportives (80%) et technique (62%) et représentent 100% des effectifs de la filière police.

La mesure des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes est de 95/100 sachant que la cible minimum fixée par le décret du 13 juillet 2024 est de 75/100. Cet index obligatoire s'appuie sur 3 indicateurs à savoir, l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires, pour les contractuels sur emploi permanent et le nombre d'agents publics du sexe sous-représentés parmi les 10 agents ayant les plus fortes rémunérations. Pour information, pour les entreprises privées, ce ratio national est de 88/100.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femme-homme 2023.

DEL20241112_06 – Modification du tableau des effectifs

Daniel Rousseau informe qu'il lui revient de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, création, suppression ou modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction de l'urbanisme et de l'habitat	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet		01/01/2025	Adaptation du grade suite réussite concours
FILIERE TECHNIQUE				
Direction de l'urbanisme et de l'habitat		<u>1 poste</u> Technicien (Cat. B) Temps complet	01/01/2025	Adaptation du grade suite réussite concours
Direction des Systèmes d'information et de la transition numérique	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Technicien (Cat. B) Temps complet	01/12/2024	Adaptation du grade suite recrutement

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus, dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

ECONOMIE

DEL20241112_07 – Avenant au programme d'aides économiques 2022-2024

Eric Hervouet informe l'assemblée que le programme d'aides économiques mis en place en 2019 et renouvelé pour deux ans en 2022 se termine au 1^{er} décembre 2024.

Il donne les principaux chiffres représentant le commerce sur Terres de Montaigu :

- 343 commerces et CHR (café - hôtels - restaurants) ;
- 83% de la population du territoire dispose d'un tissu commercial de 1^{ère} nécessité complet (Vendée = 66%) ;
- L'ensemble des habitants du territoire dispose d'au moins 1 commerce alimentaire sur sa commune ;
- En moyenne, 63% des commerces et CHR sont implantés au sein d'un centre-ville/centre-bourg (42% en moyenne en Vendée) ;
- Hausse de 5% du nombre de commerces et CHR depuis 2016 (stabilité en Vendée) ;
- Un taux de vacance de 5% (estimé à 9% en France).

Le bilan est positif en terme quantitatif. 23% des commerces du territoire ont bénéficié d'une aide commerce. Près de 925 000 € ont été engagés et 68 commerces accompagnés depuis 2017.

Le dispositif a été orienté pour un accompagnement de projets structurants visant à développer l'attractivité des commerces de proximité et leur différenciation. Cette nouvelle orientation permet aujourd'hui d'afficher un bilan qualitatif du programme d'aides : un investissement moyen des commerces accompagnés à hauteur de 200 000 € et un effet levier conséquent, pour 1 € de subvention près de 17 € investis.

Ce dispositif s'intégrait dans le plan commerce de Terres de Montaigu en cours d'évolution compte tenu des nouvelles réalités économiques et des nouvelles attentes en termes d'attractivité du territoire.

Dans l'attente de ce nouveau plan commerce, Terres de Montaigu propose de prolonger le programme d'aides jusqu'au 31 décembre 2025 afin de ne pas créer de rupture dans l'accompagnement des commerces de proximité avec un budget de 75 000 € pour 2025.

Débat

Antoine CHEREAU « Je me réjouis du succès de notre dispositif et surtout du résultat. Je pense que c'est effectivement important de prolonger cette aide. »

Elodie LARCHER « D'abord une petite question sur les chiffres. Nous avons eu différentes données dans les documents. Dans la délibération, vous précisez que pour 1 € de subvention ce sont 17 € investis, dans la notice on trouve 1 € pour 9 € investis et dans le règlement on passe à 1 pour 7. Pouvez-vous nous donner le nombre exact ? Ensuite moi j'avais en effet une question, mais vous venez de l'indiquer, l'arrêt de deux dispositifs. Savoir s'il y a eu un soutien ou pas au développement de tiers lieu sur cette période-là ? C'est vrai que le prolongement du plan présenté ce soir finalement ne contient plus qu'un volet, celui de la

modernisation des points de vente, alors que le premier plan en contenait cinq. Pouvez-vous peut-être quand même nous préciser pourquoi les quatre autres volets ont été arrêtés ? Enfin vous venez de l'indiquer, le règlement précise que cette deuxième phase s'attachera à soutenir particulièrement les projets structurants présentant une forte valeur ajoutée. Alors moi j'avoue que j'aimerais bien en savoir du coup un peu plus. Qu'entendez-vous par projet structurant ? Pouvez-vous nous dire quels sont les projets pressentis ? Enfin nous comprenons et partageons le secteur délimité qui englobe les centres bourgs et centres-villes pour le développement du commerce. Mais cela exclut de fait de soutenir d'autres formes, par exemple, les magasins à la ferme ou des commerces particuliers qui ne trouveraient pas leur place en centre bourg. Comment cette question est étudiée ? Merci. »

Antoine CHEREAU « Alors je vais laisser la parole à Eric. Mais sur ce dernier point, oui vous avez raison. Le commerce de centre bourg c'est le commerce de centre bourg. Là c'est un programme de commerce de centre bourg pour faire venir les gens dans les centres bourgs. Il n'y a pas de doute là-dessus et on assume très bien. En revanche la question des magasins à la ferme, c'est une question du PAT [Projet Alimentaire Territorial]. Monsieur Hervouet, sur le reste. »

Eric HERVOUET « Un peu de pêle-mêle sur les réponses. La fin des dispositifs c'est tout simplement qu'il n'y a plus de sollicitation constatée sur ces dispositifs-là. C'est donc au regard des économies que l'on doit porter sur notre propre fonctionnement, à savoir mettre fin à ces dispositifs qui ne sont plus sollicités. Sur l'histoire de la notion de « structurant » dans les projets. Ce sont des projets de commerce de centre bourg, comme l'a dit le président, qui sont détectés par les services, et bien souvent aussi, accompagnés par les maires des communes, puisque je vous rappelle que la compétence est partagée. Quand un commerce souhaite se réhabiliter, s'aménager ou autre, l'aide potentielle leur est présentée, avec les conditions que nous mettons à cette aide, notamment en termes d'accompagnement. Les maires sont en général, les premiers relais auprès des porteurs, en lien avec nos services de la direction du développement économique. Nous avons ensuite au regard de ces éléments portés à chaque porteur de projet, un comité d'attribution composé du maire de la commune, de moi-même, et accompagnés des services, pour juger de l'opportunité de la présentation en Bureau communautaire, de l'attribution de l'aide ou pas, si ça correspond aux critères que nous proposons de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025. Très souvent ces projet-là sont détectés en amont par les maires et souvent déjà structurants dans des projets au-delà, communaux, d'aménagement de centralités aussi. Je pense quand je dis cela, à Saint-Philbert-de-Bouaine notamment, où on a souvent des projets en lien aussi avec des structurations ou des polarités de centre bourg. De ce fait déjà sur ce premier volet, il y a le côté structuration mais ensuite on rentre dans le détail véritable du projet et de la volonté du projet pour avoir ce regard supplémentaire porté sur ce modèle économique. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise la collectivité à prolonger l'aide aux commerces de proximité jusqu'au 31 décembre 2025, donne délégation au Bureau d'agglomération pour délibérer sur les dossiers d'aides individuelles dans la limite des crédits annuels inscrits au budget, autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette aide.

CULTURE

DEL20241112_08 – Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2025

Anthony Bonnet rappelle que le Président du Printemps du Livre de Montaigu 2025 est Bernard Minier, dont le premier roman a été publié en 2011. En 10 ans il a vendu plus de 6 millions d'ouvrages. La 35^{ème} édition sera placée sous le signe du polar, tout en préservant un équilibre entre les différents genres littéraires.

Il informe que dans ce cadre de l'édition 2025, une procédure de mise en concurrence a été lancée fin juillet 2024 pour la mise en place des structures d'exposition, leur aménagement intérieur, l'organisation et la gestion logistique de l'évènement.

La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition », sous la forme de marchés ordinaires ;
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 », sous la forme de marchés ordinaires ;
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement », sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec maximum de commande de 96 000,00 € HT ;
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées à l'évènement », sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec maximum de commande de 19 000,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 05 novembre 2024 pour étudier l'analyse des offres réalisée par le cabinet Arima Consultants et Associés et attribuer les marchés aux entreprises dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition » attribué à SEMAF (85190 Venansault) pour un montant du document financier de 140 974,38 € HT ;
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 » attribué à SEMAF (85190 Venansault) pour un montant du document financier de 67 668,37 € HT ;
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement » attribué à VOYAGES EVENEMENTS LOISIRS – VOYEL (85600 Montaigu-Vendée) pour un montant DQE de 112 910,00 € HT ;
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées à l'évènement » attribué à ARNOUX AUTOPRESTIGE (16100 Cognac) pour un montant DQE de 18 100,00 € HT.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO, autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

JEUNESSE

DEL20241112_09 – Avenant à la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée

Bernard Dabreteau rappelle qu'afin de faciliter l'administration de la Maison Départementale des Adolescents de la Vendée (MDA) et le travail multidisciplinaire de cette entité, un Groupement d'Intérêt Public a été constitué dont Terres de Montaigu est membre.

La durée de ce groupement était limitée à 6 ans à compter du 2 juin 2017. Une prolongation avait été proposée et votée par avenant en avril 2023. Ce délai arrive lui aussi à échéance le 31 décembre 2024.

Afin de permettre la poursuite du GIP, il est proposé d'approuver l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public portant modification de la convention constitutive pour une durée illimitée.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée portant modification de la durée du Groupement à une durée illimitée, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Madame Elodie LARCHER quitte la séance.

CYCLE DE L'EAU

DEL20241112_10 – Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Vendée Eau

DEL20241112_11 – Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Atlantic'eau

Florent Limouzin informe l'assemblée de l'obligation faite à Terres de Montaigu de présenter au Conseil d'agglomération le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément au code général des collectivités territoriales. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Terres de Montaigu a délégué cette compétence à Atlantic'eau (qui dessert historiquement Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine) et Vendée Eau pour les autres communes du territoire. Chaque syndicat a produit son rapport annuel pour 2023.

Florent Limouzin expose le rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2023 :

- 458 867 abonnés pour 256/258 communes de Vendée (sauf Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine) ;
- Prix de l'eau : 2,20 € TTC /m³ ;
- Production d'eau potable : 49 millions de m³ ;
- Gestion déléguée à 3 opérateurs privés : Suez, Véolia et Saur ;
- Origine de l'eau distribuée : 88% eau de surface et 12% de nappes souterraines ;
- Réseau de distribution de 15 656 km en très bon état : 88,2% de rendement ;
- Qualité de l'eau / taux de conformité : 99,9% bactériologique et 99,7% physico-chimique ;
- CA 2023 : 130,5 millions d'€ de dépenses dont 44,1 millions pour la rémunération des exploitants ;
- En cours dette : 55,3 millions d'€ (durée d'extinction : 1 année)

Florent Limouzin expose le rapport établi par Atlantic'eau pour l'année 2023 :

- 253 967 abonnés (hors Clisson Sèvre et Maine Agglo) / 148 communes, dont 2 en Vendée, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine ;
- Prix de l'eau : 2,14 € TTC/m³ ;
- Production d'eau potable : 38,2 millions de m³ ;
- Gestion déléguée à 3 opérateurs privés : Saur, Véolia et STGS ;
- Origine de l'eau distribuée : 77% nappes souterraines et 23% eaux de surface ;
- Réseaux de distribution de 10 344 km en très bon état : 88,6% de rendement ;
- Qualité de l'eau / taux de conformité : 100% bactériologique et 99,5% physico-chimique ;
- CA 2023 : 63,8 millions d'€ de dépenses de fonctionnement ;
- En cours dette : 126 € par abonné

Il précise que les rapports établis par Vendée Eau et Atlantic'eau sont mis à la disposition du public à la Communauté d'agglomération et accessibles à tous les usagers du service sur les sites internet.

Florent Limouzin, Vice-président de Vendée Eau, sort de la salle, ne prenant pas part au vote par sa fonction.

(DEL20241112_10) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Vendée Eau.

Florent Limouzin revient en séance.

(DEL20241112_11) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Atlantic'eau.

DEL20241112_12 – Conventions de recouvrement des redevances d'assainissement collectif par le service Relations Usagers de Vendée Eau

Florent LIMOUZIN, Vice-président de Vendée Eau, sort de la salle, ne pouvant prendre part au vote par sa fonction.

Antoine Chéreau rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu demande depuis plusieurs années la facturation des abonnés du service d'assainissement collectif par le service d'eau potable, auparavant géré en Délégation de service public. Ce recouvrement inclut les redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que les droits et taxes que cette redevance supporte.

Vendée Eau reprend, depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion directe des abonnés du service d'eau potable, et ce de manière progressive jusqu'en 2030.

La gestion directe des usagers sur le secteur de Terres de Montaigu nécessite de rédiger de nouvelles conventions pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif.

Les conventions établissent les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, conservant les principales caractéristiques telles que :

- Les abonnés concernés : abonnés ayant un branchement d'assainissement raccordé (la facturation de la taxe d'assainissement pour les branchements raccordables non raccordés n'est pas comprise) et dont la redevance est appliquée sans coefficient de correction ni forfait (la facturation de la redevance aux industriels avec coefficient de correction ou forfait n'est pas comprise) ;
- Les prestations assurées : facturation, gestion des réclamations, litiges et recouvrement amiable, gestion du tarif fuites et des dossiers de surendettements personnel et RJ-LJ ;
- La participation financière du service de l'assainissement collectif pour la prestation de Vendée Eau : montant unitaire de 3,325 € HT (valeur 2024) ; participation proportionnelle au nombre d'usagers du service de l'assainissement collectif au 31 décembre N-1 et révisable annuellement sur la base de l'indice « prix à la consommation-ensemble des ménages ».

Les nouvelles dispositions des conventions intègrent la gestion directe des abonnés par le Service Relations Usagers de Vendée Eau et couvrent les aspects suivants :

- Vendée Eau devient l'unique interlocuteur du service d'eau potable ;
- Un nouveau calendrier de facturation est proposé ;
- Les dates de reversements et de production des comptes annuels sont adaptées pour correspondre au mieux aux dates d'encaissement des factures cycles ;
- Les reversements des recettes correspondent au montant réel encaissé par le service d'eau potable, elles ne sont plus estimées.

Le Conseil est invité à décider de l'approbation de 3 conventions qui tiennent compte de l'organisation du système d'assainissement de la collectivité et du calendrier de facturation de Vendée Eau.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, demande à Vendée Eau de procéder au recouvrement de la redevance d'assainissement collectif au travers la facture d'eau potable, approuve les conventions n°2024-02-H, 2024-01-A et 2024-01-B qui prennent effet au 1^{er} janvier 2024 et prendront fin si le mode de gestion du service d'assainissement collectif de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ou du service d'eau potable de Vendée Eau venait à changer, autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à faire toutes les démarches et signer tous les documents utiles à la présente décision.

Florent Limouzin revient en séance.

AFFAIRES GENERALES

DEL20241112_13 – Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à la délibération n°DEL20230925_21 du 25 septembre 2023, les réunions du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du lundi 9 décembre 2024 se déroule au restaurant scolaire, 27 rue du Bas Ruet à Saint-Philbert-de-Bouaine.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Décisions prises par le Bureau d'agglomération du 24 octobre 2024 par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_04 du 12 février 2024)

N°	Objet de la décision
DEL20241024_01	Convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique »
DEL20241024_02	Recours au personnel contractuel
DEL20241024_03	Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – SARL Ô DELICES DE BOUAINES – Saint-Philbert-de-Bouaine
DEL20241024_04	Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – SARL OPTIQUE CORNOU – Rocheservière
DEL20241024_05	Cession à la SCI OLIVIER – ZA Le Bordage II – Cugand
DEL20241024_06	Travaux de désamiantage et de déconstruction des anciens bâtiments « Kickers » et « Matériaux Bouteau » – Montaigu-Vendée
DEL20241024_07	Attribution des aides BAFA
DEL20241024_08	Demande de subvention pour le Conservatoire intercommunal de musique
DEL20241024_09	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

**2 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération
(délibération n° DEL20240212_03 du 12 février 2024) entre le 23 septembre et le 5 novembre 2024**

Date	N°	Objet de la décision
27 sept. 24	DECRE_2024_068	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H022
03 oct. 24	DECRE_2024_069	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H023
03 oct. 24	DECCP_2024_070	Bar du Théâtre de Thalie – Tarifs
10 oct. 24	DECRE_2024_071	Avenant n°1 au marché de création de pistes cyclables unidirectionnelles – Montaigu-Vendée
10 oct. 24	DECRE_2024_072	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H025
10 oct. 24	DECRE_2024_073	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H026
16 oct. 24	DECAE_2024_074	Transports scolaires – Tarifs complémentaires
21 oct. 24	DECPR_2024_075	Gestion du service intercommunal de fourrière animale - Tarifs
21 oct. 24	DECRE_2024_076	Avenant n°3 au marché de prestation d'entretien et maintenance des ascenseurs et élévateurs
29 oct. 24	DECRE_2024_077	Avenant n°2 au marché de prestation d'entretien et maintenance des installations de détection, d'alarme incendie et d'exutoires de fumée
29 oct. 24	DECRE_2024_078	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H024

3 – Arrêtés du Président pris entre le 23 septembre et le 5 novembre 2024

Date	N°	Objet de l'arrêté
03 oct. 24	ARRRE_2024_038	Portant départ de Monsieur Antoine Chéreau (FEDER)
21 oct. 24	ARRRE_2024_039	Modification de la composition du Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière
23 oct. 24	ARRRE_2024_040	Délégation ponctuelle de fonction pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de séance
Yvonnick BOLTEAU



Le Président
Antoine CHEREAU

